

IV - FINANCES - BUDGETS

IV.2 - BUDGET ANNEXE 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

DELIBERATION N° 23-07-448

Le lundi 03 juillet 2023 à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 22 juin 2023, s'est réuni en téléconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommée comme secrétaire de séance Mme Martine COUTURIER

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON			OUI			
Mélanie TISNE-VERSAILLES	OUI				11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON			OUI			
Annick COUSIN	OUI				9		
Henri SABAROT	NON						
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SJAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON			OUI			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
Totaux					103	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	103
Membres présents	8	Vote pour	103
Membres représentés	2	Vote contre	0
Membres absents excusés	5	Majorité absolue	52
Nombre de votants	10		
Appréciation du quorum	9		

Pour faire suite à l'adoption du budget primitif du Budget Annexe « Gestion d'étiage », en date du 24 mai 2023, une décision modificative est nécessaire afin de prendre en compte des dépenses non prévues ou des régularisations de crédits.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Conformément à la délibération du Comité Syndical n° D22-06-379 en date du 30 juin 2022, il a été décidé que les de frais de personnel, ainsi que les frais de structure, étaient centralisés au Budget Principal et donnaient lieu à reversement du Budget Annexe vers le Budget Principal de façon mensuelle, trimestrielle et annuelle. Après décompte définitif des charges à refacturer, il apparaît nécessaire d'augmenter le montant des crédits ouverts pour un total de 48.640,00 € aux comptes 6287 et 6215.

En outre, afin de provisionner des écritures d'annulation sur exercices antérieurs afin d'actualiser la facturation de certains redevables, il convient d'ouvrir les crédits correspondants au compte 673 à hauteur de 80.000,00 €.

Afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, il est proposé de diminuer les crédits inscrits à l'article 617 à hauteur de 128.640,00 €.

Pour permettre l'ouverture de crédits nécessaires, il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires du Budget Annexe « Gestion d'étiage » 2023 de la manière suivante :

Section	Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant	Réel/ Ordre
F	D	011	617	Etudes et recherches	-128 640,00	R
F	D	011	6287	Remboursement de frais	5 540,00	R
F	D	012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	43 100,00	R
F	D	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	80 000,00	R
Total des dépenses de fonctionnement					0,00	

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement constaté au compte de gestion et au compte administratif 2022 s'élève à 34.890,62 €. La prise en compte de ce résultat dans le cadre du budget primitif, ayant été arrondi à 34.891,00 €, il convient d'ajuster ce montant.

Il est également nécessaire d'ajuster le montant des crédits prévus au titre de l'affectation 2022.

En conséquence, il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires du Budget Annexe « Gestion d'étiage » 2023 de la manière suivante :

DELIBERATION N° 23-07-448

Section	Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant	Réel/ Ordre
I	D	001	001	Solde d'exécution reporté	-0,38	R
Total des dépenses d'investissement					-0,38	
I	R	10	1068	Autres réserves	-0,38	R
Total des recettes d'investissement					-0,38	

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

MODIFIE le Budget Annexe « Gestion d'étiage » du SMEAG de l'exercice 2023 tel que proposé.

Le Secrétaire,



Martine COUTURIER

Fait, le 03 juillet 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel FABRE